



## Informations communales - Lettre N°34

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,  
Voici les actualités du jour

### Actualités

- **Canicule :**

Je vous livre les deux arrêtés préfectoraux concernant le plan canicule (eau, piscine, danger etc...).

Il est important de rappeler quelques règles, à savoir :

Boire de l'eau (1,5 à 2 litres d'eau à minima et par jour)

Ne pas s'exposer au soleil plus que de raison.

Rechercher de l'ombre et des endroits frais, autant que faire se peut.

Prévenir et contacter ses voisins (personnes vulnérables) et alerter si besoin le secrétariat de la Mairie ou le 18 si un doute laisse à supposer qu'une personne est en danger.

Les deux arrêtés :

[N° 1](#)

[N° 2](#)

- **Elections municipales :**

Les prochaines élections municipales auront lieu le 15 mars 2020 et éventuellement (si deuxième tour) le 22 mars 2020.

Il est important de rappeler que chaque vote pèsera dans la balance (quelque que soit la liste visée). La démocratie locale (au niveau communal) reste la plus pertinente à mon sens (parole donnée aux administrés...).

Déplacez vous ce jour là. La Mairie est la maison commune où chacun d'entre vous à le pouvoir de donner son opinion. Quelle soit bonne ou mauvaise, la porte reste ouverte. Tout au long de son mandat, le Maire se doit d'être à votre écoute tout en privilégiant le bien commun avant l'intérêt personnel de chacune et de chacun d'entre vous. La passerelle entre ces deux notions (bien personnel et communal) est parfois compliquée à gérer mais il n'y a pas d'autre choix, pour un Maire, que d'opter pour le bien communal en priorité. Dont acte.

- **Cadastre**

Un lien utile à enregistrer dans votre navigateur internet :

[Cliquer ici](#)

-----

Bonne continuation à tous et surtout restez vigilant quant aux prévisions de la météo. Encore une fois, hydratez vous et ne vous exposez pas inutilement au soleil.

-----

**257 abonnés à ce jour**

**Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.**

**Votre Maire : Pascal Brusseau**

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Mairie de Guernes